

C. IMPACTS DU PROJET SUR LES EAUX SOUTERRAINES

C.I PHASE DE TRAVAUX

C.I.1 Impact quantitatif

La surface de l'aire de chantier (environ 1 000 m²) ne constituera nullement un obstacle à l'alimentation des aquifères 139b et 607e, au vu des surfaces mises en jeu : la surface concernée par le projet concerne une surface négligeable par rapport à l'étendue des nappes concernées (286 km² pour l'aquifère « 139b Calcaires et dolomies du Causse noir », 114 km² pour l'aquifère 607e « Calcaires cambriens de la région viganaise »).

C.I.2 Impact qualitatif

La mise en place des ouvrages nécessitera des terrassements et décaissements.

Le déroulement normal du chantier peut constituer une source de pollution pour les eaux souterraines par mise en suspension de particules. Par ailleurs, les travaux pourraient s'accompagner de pollutions chroniques ou accidentelles liées principalement à la présence des engins (libération d'hydrocarbures, d'huiles, de produits de nettoyage...).

La zone est vulnérable aux infiltrations polluantes en provenance de la surface en raison de la karstification importante du sous-sol. Des infiltrations peuvent ainsi atteindre les eaux souterraines.

En revanche, il est important de **souligner l'absence de risque pour l'alimentation en eau potable** compte tenu de l'éloignement des zones d'alimentation des captages (supérieur à 2 km).

Il conviendra cependant d'éviter par tous les moyens un rejet polluant et, si cela devait arriver, d'appliquer strictement les consignes du plan d'intervention défini au préalable. Celui-ci devrait permettre de ne pas laisser un polluant émis s'infiltrer jusque dans les formations souterraines.

Ainsi, avec les mesures simples et efficaces habituellement définies sur les chantiers, le risque de pollution chronique ou accidentelle des eaux souterraines sera faible en phase de travaux.

Il n'y aura ainsi pas d'impact sur l'alimentation en eau potable des aquifères concernés.

C.II PHASE D'EXPLOITATION

C.II.1 Impact quantitatif

La suppression des rejets d'assainissement actuellement collectés et rejetés dans l'aven du Cros notamment (partie du village + le quartier des Poujadettes) et des rejets d'assainissement autonome qui vont être raccordés à la station d'épuration, qui représentent moins d'1 l/s, n'aura **aucune incidence sur l'alimentation de l'aquifère 139b**, d'autant que ces rejets seront déplacés mais maintenus au sein du même système aquifère.

C.II.2 Impact qualitatif

L'impact du projet sur la qualité des eaux souterraines sera très positif puisque la situation actuelle ne permet aucun traitement des effluents, et ce sont des eaux brutes qui sont directement rejetées puis infiltrées dans le milieu souterrain, sollicité pour l'alimentation en eau potable.

Par ailleurs, en dehors de la comparaison avec la situation actuelle, il faut souligner les éléments suivants :

- **La station d'épuration projetée est de faible capacité** (450 EH en période touristique, 150 Eh en période creuse) : aucun impact fort ne peut être attendu au vu de la taille de l'aquifère karstique concerné (plusieurs centaines de km²) ;
- **Les effluents traités seront rejetés dans un fossé pluvial puis dans un cours d'eau pérenne** (le Trévezel), assurant une dilution d'un facteur 20 en condition les plus pénalisantes, et d'un facteur 500 en situation moyenne. **Il est fort probable qu'une partie importante de ces effluents s'infiltré dans les eaux souterraines avant le Trévezel** (tout au moins en période estivale).

On peut ainsi conclure que le rejet de la future station d'épuration de Saint-Sauveur-Camprieu n'aura aucun impact sur la qualité des eaux souterraines, si ce n'est une grande amélioration par rapport à l'état actuel.